

Bac 2021: de nouveaux aménagements pour les lycées d'enseignement français à l'étranger

Par Victor Mérat • Publié le 12/05/2021 à 18:47



Les élèves de terminale des lycées d'enseignement français dans des pays étrangers confinés sont à présent fixés sur leur sort. Crédits photo: Shutterstock/Shutterstock

-



Dans certains pays confinés, les déplacements ne sont pas autorisés alors que les épreuves terminales du bac sont en présentiel.

Ils s'inquiétaient de l'absence de réponse, voire de « *considération* », du ministère de l'Éducation nationale face à leurs inquiétudes. Les élèves de terminale des lycées d'enseignement français dans des pays étrangers confinés sont à présent fixés sur leur sort. Pour les candidats qui ne sont pas autorisés, dans leur pays de résidence, à se déplacer dans leur centre d'examen pour passer leurs épreuves terminales du baccalauréat, des aménagements ont été fixés par l'Éducation nationale.

Pour l'épreuve de philosophie, la moyenne du contrôle continu sera retenue. Concernant le Grand Oral, maintenu en France en présentiel, l'épreuve sera organisée par des « *moyens de communication*

*audiovisuelle, validés par les services académiques de rattachement», précise la [foire aux questions](#) du site du ministère. De telles mesures, justifiées par «un cas de force majeure», est-il ajouté. Pour Farès, 17 ans, en terminale au Lycée français de Toronto (Ontario), cette nouvelle le déleste d'un poids important. «*La situation s'arrange, confie-t-il. Maintenant, je peux me projeter dans le post-bac plus sereinement.*»*

Mai, puis septembre, puis mai

La semaine dernière encore, et alors que les épreuves approchaient, nombre d'élèves de terminales scolarisés dans des lycées d'enseignement français à l'étranger étaient dans le flou quant à la possibilité de passer leurs épreuves finales du bac dans les temps.

Car dans plusieurs pays, les autorités locales ont décidé des reconfinements, eu égard à la crise sanitaire. C'est le cas en Ontario, au Canada, par exemple. Là-bas, les élèves de lycées conventionnées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) devaient passer en présentiel l'écrit de philosophie le 25 mai et le grand oral les 26 et 27 mai. Problème: la province canadienne est confinée depuis mi-avril, sine die.«*Ce sont des établissements privés de droit local, expliquait alors au Figaro Étudiant Marc-Albert Cormier, conseiller des Français de l'étranger en Ontario. Côté académique, c'est l'Éducation nationale française qui donne les règles, mais dans le fonctionnement administratif, c'est selon la loi provinciale.*»

La solution, qui circulait officieusement, était de reporter leurs épreuves en septembre, et donc de priver de nombreux élèves d'inscriptions dans des universités étrangères notamment, qui exigent le baccalauréat pour boucler, fin juillet, les inscriptions. Il n'en sera rien, in fine.

Et pour le grand oral?

Pour Olivier Cadic, sénateur Union centriste représentant les Français établis hors de France qui avait adressé à Jean-Michel Blanquer une question orale à ce sujet, ces aménagements vont dans le bon sens. «*C'est satisfaisant et ça semble être pragmatique. Il faut qu'ils*

passent leur baccalauréat maintenant, alors tout ce qui leur permet de le faire va dans le bon sens», explique-t-il.

Pierre Danten, président du conseil d'administration du lycée Claudel d'Ottawa (Ontario) est rassuré: *«On a été entendu! Le bon sens, l'empathie pour les élèves et le pragmatisme ont gagné, se réjouit-il. C'est une réponse responsable.»* Un optimisme qui ne voile toutefois pas les quelques zones d'ombres qui subsistent: *«Pour le grand oral, on a aucune nouvelle de l'Académie. On attend les modalités pratiques», conclut-il.*